

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DEPRUNELLI DI FIUMORBU
SEANCE DU 10 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON De BUOCHBERG

DATE DE LA CONVOCATION 03/04/2015

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; MONDOLONI Ange Marie ; DOMINICI René ; RIBES RUSAFA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; GUIDICELLI Sébastien ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI née ROSSINI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; OTTOMANI Sébastien ; MARTINETTI Jean-Philippe ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; SANTONI Marie-Josée ;

Nombre de
conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 18

Absents : 7

dont Représentés : 2

Etaient absents : ESPI-VENTURINI Mélanie ; PERALDI Natacha ; VILLARD-ANGELI Dominique ; OTTOMANI Jean-François ; ROCCHI André ; PAOLI Christian ; SANTONI François.

Etaient représentés : PERALDI Natacha représentée par ANGELI Alain. SANTONI François représenté par Pierre SIMEON De BUOCHBERG

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel.

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA MISE EN CONFORMITE DU BATIMENT COMMUNAL ABRITANT LE CAT A STELLA MATUTINA

Vu le rapport de la SOCOTEC, relatif à la vérification des installations électriques du bâtiment communal abritant le CAT a Stella Matutina ;

Considérant qu'en qualité de propriétaire, la commune se doit de procéder à la mise en conformité de ce bâtiment ;

Considérant que l'ensemble de ces travaux de mise aux normes est estimé à 81 500 € HT.

Pour mener à bien ce projet, un plan de financement pourrait être établi tel que :

Collectivité Territoriale de Corse :	32 600 € soit 40% du montant HT des travaux envisagés
Conseil Général de Haute-Corse :	32 600 € soit 40 % du montant HT des travaux envisagés
Commune de Prunelli-di-Fium'Orbu :	17 080 € soit 20% du montant HT des travaux envisagés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'exposé du maire ainsi que le projet de mise en conformité électrique du bâtiment communal abritant le CAT A Stella Matutina pour des travaux dont le montant est estimé à 81500€ HT ;
- D'approuver le plan de financement tel que proposé ci-dessus ;
- De solliciter le concours financier de la CTC et du Conseil Général de Haute-Corse conformément au plan de financement ;
- D'autoriser le maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus



Le Maire,